

# La construction de l'État-nation au Cameroun à l'épreuve du tribalisme

**BOULOUNG Adolphe**

Université de Douala, Cameroun,  
adolphebouloung@gmail.com

## Résumé

*Le présent article se propose d'examiner la construction de l'État-nation au Cameroun à l'épreuve du tribalisme en s'appuyant sur le constructivisme structuraliste dans la perspective de Pierre Bourdieu. Il définit le constructivisme à la jonction de l'objectif et du subjectif. Par structuralisme ou structuraliste, il entend montrer qu'il existe dans le monde social lui-même [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou représentations. De ce point de vue, la construction de l'État-nation au Cameroun constitue une structure objective qui fonde des représentations subjectives des acteurs en devenant des contraintes structurelles qui pèsent sur leurs interactions. Notamment les luttes quotidiennes, individuelles et collectives dans la perspective de sa réalisation. Par constructivisme, il montre qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce qu'il appelle habitus sortes de structures sociales de notre subjectivité, qui se constituent d'abord au travers de nos premières expériences (habitus primaire), puis de notre vie d'adulte (habitus secondaire). Le constructivisme dans ce sillage permet d'analyser le tribalisme ambiant au Cameroun non pas comme un effet du hasard, mais comme un construit social ayant des causes à la fois endogènes et exogènes. Il s'est transformé en un ensemble de schémas d'actions et de pensées et s'est par la suite imposé dans les relations entre les acteurs individuels ou collectifs. Bourdieu parle plutôt d'agents pour indiquer que ceux-ci sont autant agis, de l'intérieur et de l'extérieur, qu'ils n'agissent pas librement. La matérialisation de l'État-nation au Cameroun intervient au lendemain de son indépendance. Ayant hérité un pays divisé par l'impact colonial, les leaders politiques n'avaient d'autres visées que de le pacifier et l'unir. D'où le recours aux facteurs de promotion de l'unité ou intégration nationale comme la pratique de la politique de l'équilibre régional dans l'accès aux grandes écoles, aux concours administratifs, aux postes électifs ou nominatifs, etc. Cependant, dans les faits, sa réalisation fait l'objet des pesanteurs telles que le tribalisme. En tant que discrimination ethnique, le tribalisme est une réalité camerounaise qui rend utopique la domestication de cette cohésion pacifique et harmonieuse longtemps projetée. En revanche, pour y parvenir, il y a urgence d'acter une décentralisation effective qui en appelle à une réelle volonté politique, de mobiliser toutes les formes de socialisation primaire et secondaire en mettant à contribution les nouveaux outils de l'information et de la communication à l'effet de promouvoir la culture de l'intérêt général, le dépassement des particularités*

*ou différences ethniques au profit des valeurs supérieures qui concourent immanquablement à l'édification de cet idéal commun au peuple camerounais.*

*Mots clés : État-nation, construction, tribalisme, Cameroun.*

---

## **Introduction**

L'histoire de l'humanité affirme Karl Marx et Engels se résume à la lutte des classes (Marx, Engels, 1986 : 21) C'est dans cette perspective qu'il convient d'examiner la problématique de l'Etat-nation en Afrique en général. En effet, dans le but de légitimer la colonisation des peuples africains, les occidentaux vont développer une batterie d'idéologies à l'image du « Modèle Aryen » (Omotunde, 2000 :7-8) visant à présenter l'Afrique comme une terre anhistorique.

Hegel l'un des philosophes théoriciens de la colonisation déclare : « Les Africains, en revanche, ne sont pas encore parvenus à cette reconnaissance de l'universelle. Leur nature est le repliement en soi. Ce que nous appelons religion, État, réalité existant en soi et pour soi, valable absolument, tout cela n'existe pas encore pour eux. Les abondantes relations des missionnaires mettent ce fait hors de doute (...). Ce qui caractérise en effet les nègres, c'est précisément que leur conscience n'est pas parvenue à la contemplation d'une quelconque objectivité solide, comme par exemple Dieu, la loi, à laquelle puisse adhérer la volonté de l'homme, et par laquelle il puisse parvenir à l'intuition de sa propre essence. Ainsi pour lui, l'Afrique est tout simplement un monde anhistorique non-développé, entièrement prisonnier de l'esprit naturel et dont la place se trouve encore au seuil de l'histoire universel » (Hegel, 1965 : 250).

Pour donner une légitimité scientifique aux thèses européocentriques sur l'Afrique, les penseurs de l'époque coloniale avaient d'ailleurs érigé l'ethnologie avec pour seul objet l'étude des peuples primitifs. L'origine du concept ethnologie renvoie au mot grec « ethnos » qui signifie les païens, les gens de conditions inférieures. Pendant que la sociologie était réservée à l'étude et la promotion des sociétés civilisées incarnées par les sociétés occidentales ( Agnissan, 2010 : 11). En revanche, l'histoire révélée par les historiens, anthropologues, archéologues au rang desquels : Cheick Anta Diop, Robert Cornevin, Joseph Ki-zerbo, Prince Dika Akwa nya Bonambela

(...) démontre que le processus de complémentarité dialectique entre L'État et la nation est un processus universel observable aussi bien dans l'histoire des peuples occidentaux et non occidentaux en dépit des variations bioclimatiques et culturelles (Agnissan, 2010 : 18).

Quand les premiers colons (marins et commerçants) portugais, français, hollandais, anglais avaient décidé d'installer des comptoirs sur la côte occidentale de l'Afrique, « l'Organisation politique des États africains était égale à celle de leurs propres États respectifs » (Cheick Anta Diop, 1995 : 31). Le processus historique d'émergence de l'État-nation comme réalité complexe (juridique, psychosociologique, mythologique) demeure le même dans toutes les civilisations humaines. Et les faits historiques attestent que ces États précoloniaux n'étaient pas des simples entités juridiques (organisation normative) regroupant dans un territoire géographique des populations d'horizons culturels divers. Mais ils reposaient sur une entité symbolique comme fondement sociologique (processus naturel) dont ils tirent toute une légitimité ou assise socio-culturelle (Agnissan, 2010 :19).

Les travaux de (Bonambela Prince Akwa, 1996) révèlent que les Etats africains précoloniaux, connus sous forme de royaumes ou d'empires, n'ont pas été des institutions décrétées (simples entités juridiques), mais plutôt des organisations construites sur la base des systèmes à la fois juridiques (légalité) et idéologico-culturels (légitimité). Ces derniers que l'auteur désigne par l'expression de mouvement ne sont pas à proprement parler des migrations de type classique, mais de vastes mouvements de réformes politiques, sociales et religieuses. Ce sont ces mouvements (processus historiques qui ont engendré les empires, les royaumes ou États-nations africains précoloniaux (Bonambela Prince Akwa, 1996).

Toutefois, malgré l'apport de l'Afrique dans le rayonnement de l'histoire de l'humanité, les occidentaux en revanche, ont toujours présenté l'Africain comme un sous homme n'ayant contribué en rien dans quelques domaines qui soient. Il est plutôt relégué au degré zéro de l'humanité. En réalité, cela relève sans doute des subterfuges impérialistes obscurcissant leurs véritables intentions motivées par l'exploitation des ressources humaines et naturelles africaines. Ces alibis ont favorisé la légitimation de la colonisation africaine. C'est

alors que Jules Ferry faisant sienne la politique impérialiste considère la colonisation du peuple africain, comme étant une mission civilisatrice relevant d'un devoir pour les races supérieures de civiliser les races inférieures en l'occurrence la race noire (Discours de Jules-Ferry du 28 juillet 1885).

L'intrusion du modèle occidental de l'État-nation fait sens en Afrique en général par le biais de la colonisation et du mimétisme institutionnel comme corollaire. Il convient d'affirmer au départ, avec force, que l'État-nation est un phénomène historique, né dans l'Europe occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle, après deux ou trois siècles d'incubations. Pour le meilleur ou le pire, la colonisation l'a étendu au monde entier, mais il n'est pas issu d'une évolution naturelle des autres cultures (Person, 1981 :274). Les africains vont s'inscrire dans la dynamique de la construction du modèle occidental d'État-nation au lendemain des indépendances en rendant d'actualité la thèse de l'État importé (Badié, 1992 ; Nkouta, 2014).

L'État-nation est une modalité possible parmi d'autres dans laquelle un État est l'incarnation politique, institutionnelle, d'une nation (Boutros Boutros-Ghali, 1992), ou un État incarnant la nation (Papa Ogo Seck, 2019) définit par Bonambela Prince Akwa comme : « une large société constituée de grands ensembles d'êtres humains qui vivent plus en résidentiels ou en protonations unis par une culture commune, solidaire sur un territoire déterminé, et entre lesquels, il y a une identité de race, un sens propre de leur propre histoire marquée par la gestion d'un empire ou d'un inter-empire, une identité de religion et de langue qui inclus plusieurs parlars et dialectes dérivées de celles-ci ». (Agnissan, 2010 : 13) ; (Renan, 1882)

En dépit de la volonté de construire l'État-nation au Cameroun dans la perspective d'unir les camerounais autour d'un destin commun, et d'une même histoire, cela se heurte à moult obstacles qui relèguent aux calendes grecques l'avènement d'un État qui incarne les idéaux ou contours de la nation. D'où les questions suivantes : quels sont les déterminants obstruant la concrétisation de l'État-nation au Cameroun ? Que faut-il entreprendre à l'effet de donner corps à l'État-nation au Cameroun dans un contexte de tribalisme ambiant ?

Pour rendre compte de notre objet d'étude, nous avons mobilisé comme outils de collecte de données l'enquête documentaire directe qui nous a permis de consulter des documents, des livres, des rapports, des articles, etc, en lien avec notre champ d'étude. Le cadre théorique mobilisé est le constructivisme structuraliste dans la perspective de Pierre Bourdieu. Il définit le constructivisme à la jonction de l'objectif et du subjectif. Par structuralisme ou structuraliste, il entend montrer qu'il existe dans le monde social lui-même [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. De ce point de vue, la construction de l'État-nation au Cameroun constitue une structure objective qui fonde les représentations subjectives des acteurs sociaux en devenant des contraintes structurelles qui pèsent sur les interactions. Notamment des luttes quotidiennes, individuelles et collectives dans le sillage de sa concrétisation.

Par constructivisme, il montre qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce qu'il appelle habitus sortes de structures sociales de notre subjectivité, qui se constituent d'abord au travers de nos premières expériences (habitus primaire), puis de notre vie d'adulte (habitus secondaire). C'est la façon dont les structures sociales s'impriment dans nos têtes et nos corps par intériorisation de l'extériorité. Et d'autre part des structures sociales qu'il appelle des champs qui constituent la face d'extériorisation de l'intériorité. C'est une sphère de la vie sociale qui s'est progressivement autonomisée à travers l'histoire autour des relations sociales.

Le constructivisme dans la logique de Pierre Bourdieu permet d'analyser le tribalisme ambiant au Cameroun non pas comme un effet du hasard, mais comme un construit social ayant des causes à la fois endogènes et exogènes. Il s'est transformé en un ensemble de schémas d'actions et de pensée et s'est par la suite imposé dans les relations entre les acteurs individuels ou collectifs. Bourdieu parle plutôt d'agents pour indiquer que ceux-ci sont autant agis, de l'intérieur et de l'extérieur, qu'ils n'agissent pas librement.

## 1. Promotion de l'État-nation au Cameroun : un horizon politique longtemps projeté

Au sortir de la colonisation, les jeunes États nouvellement indépendants avaient pour leit motiv de bâtir des États-nations comme socles de l'unité ou cohésion nationale. Le Cameroun n'est pas resté en marge de cette dynamique.

### *1.1. L'État-nation au Cameroun : une entreprise en construction axée sur l'unité nationale ou intégration nationale au lendemain des indépendances*

Au sortir de la colonisation marquant l'avènement des indépendances de la plupart des pays africains, la question de la construction de l'État-nation est omniprésente chez les élites politiques et intellectuelles de l'Afrique post indépendante. Dans un contexte marqué par une diversité ethnique, linguistique, religieuse, géographique qui caractérise les États africains, où le Cameroun n'est pas en reste. Caractérisé par une diversité ethnique énorme avec plus de deux cent ethnies ( Eko'o Akouafane, 2011 :55) qui s'étend du lac Tchad et des savanes sahéliennes au Nord, à la forêt tropicale du bassin du fleuve Congo du Sud, en passant par les hautes terres des plateaux de l'Ouest, le Cameroun est généralement présenté comme une « Afrique en miniature » (Fodouop Kengne, 2010 : 252) ; (Collectif Changer le Cameroun, 1992 :7).

Comme tous les autres pays d'Afrique, le Cameroun est le fruit d'un partage du continent par les puissances coloniales européennes ( Eko'o Akouafane, 2011 :55). À la différence des États européens dont plusieurs siècles de guerres ont permis de négocier les frontières et de consolider la machine étatique, les États africains héritent à leur indépendance de géographie éclatées et d'institutions fragiles (Thies. C.G, 2009 : 624-625). Les dirigeants locaux une fois l'indépendance du Cameroun actée aura entre autres ambitions d'unir le Cameroun. Les chefs d'États Ahmadou Ahidjo puis, Paul Biya vont se lancer dans le processus de construction de l'Etat-nation à travers une centralisation de l'État au nom de l'unité nationale ou de l'intégration nationale.

Le président Ahmadou Ahidjo réussira la fédération et la réunification des deux Cameroun à savoir occidental et oriental. La fédération sera actée à l'issue de la conférence constitutionnelle inter-camerounaise de Fouban tenue les 17, 18, 19, 20 et 21 juillet 1961 (Nach Mback, 2003 : 287). Plus tard, la réunification consacrée par la Constitution du 2 juin 1972 à la suite du référendum du 20 mai 1972 (Eko'o Akouafane, 2011 :18). Au départ, le président Ahidjo avait assuré à la partie anglophone en amont qu'au cas où ils votaient en faveur du referendum de 1961 de s'unir au Cameroun francophone et que les deux territoires seraient des partenaires égaux (Tebid, 2009). Mais, dans les faits, l'État fédéral a présenté un degré de concentration du pouvoir bien supérieur à ce qu'auraient souhaité un certain nombre de leaders anglophones (Bayard, 1985 : 97).

Dans la foulée, la République fédérale fera l'objet de dérapages managériaux consacrés par l'hyper présidentialisme (Bayard, 1985 : 97-98 ; 86-87). Acculé par la lutte armée contre les partisans du l'U.P.C se réclamant nationalistes révolutionnaires, le président Ahidjo qui préservait des liens étroits avec la France sous la bannière de son parti politique Union Camerounaise (U.C) (Tonye2009 : 86-87), ainsi que l'élite politique francophone vont promouvoir un discours d'unité nationale pour asseoir encore plus le pouvoir. C'est dans ce sillage qu'on dira que l'idée d'unité nationale est omniprésente dans le langage du président Ahidjo et apparaît pour lui comme objectif ultime (Nkot. P.F., 2001 : 102-103).

Par ailleurs, Ahidjo avancera à la fin 1961 la possibilité de l'établissement d'un grand parti unifié qui remplacerait le système multipartiste encore en place (Bayart, 1985 :99-100). Ce qui sera fait avec la création en septembre 1966 de l'Union Nationale Camerounaise (U.N.C), une fois le ralliement des partis anglophones obtenu. Pour certains, il s'agissait pour le pouvoir francophone en place de favoriser l'émergence d'une conscience nationale à travers le parti unique (Tonye, 2019 : 7). Il s'agit de la mise en pratique d'une initiative de construction nationale par le haut (Tonye, 2001 : 103). La stratégie de construction de l'État-nation à travers la centralisation du pouvoir atteint un point culminant avec le referendum de 1972 qui, avec 99% de votants en faveur, met fin au caractère fédéral de l'État et consacre l'avènement de la République unie du Cameroun,

centralisée. Avec la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun a consacré une République unitaire décentralisée.

### ***1.1.1- L'équilibre régional comme pratique politique visant l'édification de l'État-nation au Cameroun***

Dans le but d'endiguer les crises ou crispations sociopolitiques du fait de la discrimination ou marginalisation ethnique, et de promouvoir l'État-nation, le pouvoir en place va procéder à la territorialité de l'ethnie (Some-I, 2018 :42-45) par la pratique de l'équilibre régional en 1982. Ce nouvel instrument de la construction de l'État-nation par le haut, est perçu comme une stratégie en vue de dépasser les différences ethniques en favorisant une représentation juste de chaque région dans l'appareil de l'État. C'est dans cette perspective que le décret n°82/407 de septembre 1982 qui vient compléter celui n°74/496 de 1975 introduit des quotas pour chaque province qu'on identifie à la région de nos jours dans les concours de la fonction publique (Some-I, 2018 :41 ; Tonye, 2001 : 8-9)

C'est dire que le président Ahidjo a hérité dès l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960 un pays totalement divisé, qu'il faudrait pacifier. D'où son recours à la politique de l'unité nationale à travers l'institutionnalisation de la pratique de l'équilibre régional. Toutefois, dans ses démarches pour l'union, il va connaître de nombreux échecs. Tels que son incapacité à établir une alliance avec les leaders politiques de l'Ouest du pays. Il échoue également au referendum proposé aux Camerounais portant sur l'adoption d'une Constitution du Cameroun indépendant. Face à ces échecs politiques et à la fragilité du pays sujet au tribalisme à outrance, pour éviter son implosion ou chaos total, il va initier au cours de son mandat présidentiel plusieurs mesures d'apaisement, d'unité ou de rassemblement des camerounaises et camerounais. Le 25 février 1960, il abroge par décret la dissolution de l'Union des Populations du Cameroun (U.P.C) et de ses organismes annexes tels que la Jeunesse Démocratique du Cameroun (J.D.C) et l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (U.D.E.F.E.C) intervenue le 13 juillet 1955. Le 8 mai 1960, il prononce l'amnistie générale, et fixe comme seule condition la remise des armes aux autorités légales. À cela s'ajoute la pratique



de l'équilibre comme levier nécessaire à la consolidation de l'unité nationale et de l'État-nation.

Cette pratique de la politique de l'équilibre régional à travers la politique des quotas trouve un ancrage dans la gouvernance au Cameroun depuis qu'elle a été initiée par le tout premier président de la République. Elle garantit l'accès à la fonction à toutes les composantes sociologiques Camerounaises, en tenant doublement compte de leurs poids démographiques et de leurs niveaux de scolarisation. Il s'agit de la matérialisation d'une sorte d'inclusion sociale définie par Balogun comme le fait de créer et soutenir les conditions permettant aux diverses strates de la société d'être représentées dans l'organisation formelle (Mouiche, 2019 : 45-46).

Le président de la République Paul Biya dont la politique de l'intégration nationale a succédé (Mouiche, 2000 : 218) à celle de l'unité nationale de son prédécesseur Ahmadou Ahidjo va davantage s'inscrire dans la même dynamique en mettant l'accent sur l'intégration nationale. Il déclare à cet effet : « Les Camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya, Massa, ou Maka » ( Sindjoun, 1988). Rappelant la nécessité de promouvoir l'intégration nationale, il poursuit : « le processus de démocratisation ne saurait se déphaser par rapport à l'intégration nationale qui apparaît comme une condition préalable, ni faire place à l'ouverture instantanée et sans précautions de toutes les vannes de la liberté et de l'égalité sans créer le risque élevé d'une résurgence chaotique de ses clivages antagonistes, ethniques et autres, toutes choses susceptibles de faire voler en fumée l'espoir d'intégration nationale » ( Menye Me Mve, 2004 : 45). Il rajoute : « ... j'ai réaffirmé mon attachement inébranlable et constant à l'unité nationale, si chèrement acquise, si jalousement préservée, notamment par l'arithmétique de l'équilibre et de la représentation qui, tout en ayant ses mérites, a plus rassemblé et juxtaposé qu'elle n'a profondément unifié, souvent au mépris de l'efficacité » (Mouiche, 2012 : 42).

Cependant, dans les faits, malgré la rhétorique d'unification ou d'intégration initiée par les présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya, l'unité ou l'intégration nationale reste une illusion. Encore que le président Biya lui-même reconnaît l'échec de l'unité ou intégration

nationale au Cameroun en parlant d'une juxtaposition et d'absence d'efficacité qu'aurait entraîné la pratique de la politique de l'équilibre régional utilisée comme catalyseur à l'unité nationale. Certainement en raison des obstacles comme le tribalisme qui s'est développé en sens inverse de la volonté déclarée d'intégration nationale qui contraste avec la croissance des revendications ethniques (Tsafack, 2002 :194). C'est que l'habitude qu'ont les spécialistes des sciences sociales de prendre l'État-nation comme une unité d'analyse, c'est ne pas avoir vu une construction sociale et historique problématique (Mouiche, 2000 : 212-234)

## **II- Le tribalisme comme variable explicatif de l'échec à la réalisation de l'État-nation au Cameroun**

Pour Ibrahim Mouiche, « le Cameroun a remarquablement réussi dans la construction de l'État, mais pas la nation » (Mouiche, 2000 :4). Dans son analyse de l'échec des politiques de construction nationale au Cameroun, il constate l'existence des États sans nations qui auraient dû leur servir d'origine. C'est alors qu'il parle des pseudo-nations en Afrique constituées des ensembles ethniques juxtaposés que n'unit aucun lien organique (Mouiche, 2000 :4). Ces propos font sens en raison des multiples pesanteurs qui font échec à la construction d'un véritable État-nation au rang desquelles le tribalisme.

En effet, en tant que comportement social ou un ensemble de comportements sociaux, consistant à donner, réellement ou simplement par manœuvre, la priorité à ce qui apparaît comme l'intérêt de sa seule ethnie par opposition à l'intérêt de la communauté multi-ethnique...dans une situation donnée en vue d'objectifs déterminés (Elenga Mbuyinga, 1989), le tribalisme reste perceptible dans la société camerounaise sinon comme expliquer un arsenal juridique de novembre 2019 sanctionnant tout acte de tribalisme ? Une loi modifiante et complétant certaines dispositions de la loi du 12 juillet 2016 du Code pénal, réprimant les discours haineux, des outrages contre la religion, du tribalisme. Cela n'est pas du fait du hasard mais, le produit d'un construit social. C'est un sujet embarrassant que ne désirent aborder, de manière franche, les Camerounais. Paradoxalement, tous dénoncent le tribalisme, mais

dans le même temps, ne se privent pas de le pratiquer (Enoh Meyomesse, 2010 : 1). Le tribalisme rampant au Cameroun tire ses fondements de la colonisation.

### ***1.1. Des sources coloniales du tribalisme au Cameroun***

Au Cameroun, la pratique du tribalisme puise ses racines de la colonisation. En réalité, c'est un phénomène ancien qui constitue pour certains avec la régionalisation, un frein au développement des pays du Sud (Tchagneno, 2004 :4). En même temps, une redoutable menace contre la paix et à la cohésion nationale pour autant qu'il représente un véritable obstacle à la construction de l'État-nation. L'histoire sociopolitique du Cameroun enseigne qu'avant la colonisation, ce pays était un regroupement de plusieurs ethnies ou tribus qui cohabitaient en dehors de toute considération étatique sur le territoire. Chacune de ces ethnies vivait séparément des autres.

Quoiqu'on pouvait à cette période notamment précoloniale parler d'hégémonisme régional. Précisément dans le nord à travers la guerre sainte déclenchée par Ousman Dan Fodio à partir de Yola au début du XIX<sup>e</sup> siècle où les clans peul assujettissent les populations locales (Mouiche, 2000 : 53). On pouvait y retrouver les groupes ethniques (Bassa, Béti, Bamiléké, peuples du Nord, du Sud-Ouest, les Bakoko et Douala, etc, (Mbarga, 2020 :8). Le tribalisme commence à se manifester à la suite de l'invasion allemande en 1884. Après que les groupes ethniques se sont retrouvés regroupés sous une même autorité, et dans des frontières communes. C'est dans cette perspective par exemple que dans le Nord Cameroun, la colonisation considérant les Peul comme leurs principaux alliés locaux, comme des intermédiaires avec les populations païennes va renforcer la prégnance du model peul au niveau de l'organisation politique, de l'architecture, de la langue, de la religion et du vêtement (Mouiche, 2000 : 53).

Dans la zone du Nord-Ouest et Sud-Ouest, l'invention du terme anglophone procède de la rencontre entre colonisateur britannique et l'ethnisation du territoire (Mouiche, 1996 : 192-193).

Les découpages coloniaux n'ont pas tenu en compte les limites territoriales exactes entre les différents peuples vivant au Cameroun pendant la période précoloniale qu'ils vont arbitrairement découper en

de nouvelles structures administratives. Ibrahim Mouiche partage cet avis en ces termes : « En fait, le dilemme et la tragédie de l’Afrique et du Cameroun en particulier, résultent de la mise en place suite à la conquête coloniale du continent par les puissances extérieures au XIX<sup>e</sup> siècle, d’entités administratives réunissant différents groupes ethniques de manière arbitraire et à l’intérieur des frontières qu’ils n’avaient eux-mêmes fixés » (Mouiche, 2000 : 2.). Il va plus loin en montrant que « ces différentes entités administratives n’ont pas tenu compte des structures antérieures des sociétés qu’elles régissaient, allant parfois jusqu’à faire éclater certains groupes ethniques occupant des territoires voisins mais régis par des puissances distinctes ». (Ibrahim Mouiche, 2000 : 2). Luc Sindjoun abonde dans le même sens lorsqu’il observe que « dans la plupart des pays africains, les découpages territoriaux sont artificiels par rapport aux identités ethniques » (Luc Sindjoun, 1988 :30).

Ayant réalisé le danger contre la préservation de leurs intérêts égoïstes que constituerait l’unité des Camerounais, l’administration coloniale a davantage exacerbé le tribalisme, opposant des ethnies contre elles ; suscitant la création des forces ou formations politiques à caractère tribal pour contrecarrer l’U.P.C qui réclamait la réunification et l’indépendance immédiates des deux Cameroun. Dans leur logique de diviser pour mieux régner, en activant le tribalisme, l’administration française va procéder à l’assassinat le 1<sup>er</sup> octobre 1949 par un français nommé Maignan résidant dans la banlieue de la ville d’Ebolowa de madame Cozzens une américaine membre de la Presbytérienne Américaine qui avait plutôt suscité la création d’un vaste mouvement trans-clanique, destiné à lutter pour l’indépendance, qu’elle a dénommé ‘‘Efoulameyong’’, traduit en français par ‘‘l’unification des clans’’(Enoh Meyonmesse, 2010 : 45).

Dans le même sillage, Jean Marie Laberton est réputé pour avoir installé les bases du tribalisme contre les bamilékéés en les présentant non seulement comme « un caillou dans la chaussure » mais davantage comme des non-Camerounais. Il note : « L’histoire obscure des Bamilékéés n’aurait d’autre intérêt qu’anecdotique si elle ne montrait à quel point ce peuple est étranger au Cameroun ». (Lamberton, 1960). D’où l’intérêt de scruter la manifestation du tribalisme au Cameroun

### ***1.1.1. La pratique du tribalisme au Cameroun : une réalité empirico-factuelle.***

La constance du thème ethnique semble répandue au Cameroun au point où l'on a pu qualifier de "sociologie tribale" près de 90% des études régionales de types universitaires entreprises au cours des vingt dernières années (Elanga Mbuyinga, 1989). L'effondrement économique du Cameroun à partir de 1986 a progressivement ravivé le tribalisme (Roubaud, 1995 : 4). Une telle situation aurait affaibli la légitimité du gouvernement et suscité les luttes pour le contrôle ou la conservation du pouvoir. C'est un contexte qui a ouvert la voie à des scènes de violences ethniques aux relents tribalistes au lendemain du multipartisme au début des années 1990. La libéralisation politique des années 1990 a vu la violence s'installer et les sentiments ethniques voire tribalistes s'éparpiller au point d'atteindre même les milieux académiques et ecclésiastiques dans notre pays (Ndi Mbarga, V.1993 :113 ; Mouiche, 2000 : 213). Ce qui est une preuve que la paix sociale et la cohésion entre les quelques deux cent composantes ethniques n'étaient jusqu'ici maintenues que grâce à un système autoritaire de parti unique (Mouiche, 2000 :213).

À l'issue de l'élection présidentielle de 1992 qui intervient dans un contexte de crise économique, nous avons assisté au refoulement des bamiléhés dans le Sud du pays, précisément à Ebolowa. Il leur était reproché l'incivisme fiscal et le fait d'avoir voté en faveur de l'opposition ou de leur frère de village.

En plus du conflit ethnique entre Bétis et Bamiléhés, il importe d'évoquer aussi celui entre Kotokos et Arabes-Choa, les kirdi aux peuls (Socpa, 2003 : 97). Un conflit qui tire ses origines de l'instrumentalisation ethnique à des fins politiciennes par le président Ahmadou Ahidjo. L'accession à l'indépendance en 1960, va contribuer à renforcer le processus de Foulbéisation, c'est-à-dire le changement de l'identité ethnique d'un non-Foulbé et d'un non-musulman, l'inculcation de la culture peule islamisée aux Kirdi dans la mesure où le président est Ahmadou Ahidjo, un Peul (Mouiche, 2000 :53)

Cela est sans doute la résultante des manipulations ou instrumentalisation ethniques, la territorialité de l'ethnie, bref la promotion de l'ethnicité que les Camerounais ont développé au

détriment de l'acceptation de l'autre considéré comme non-nous c'est-à-dire n'appartenant pas à la même ethnie que nous. Ce qui conduit fatalement au tribalisme, au triomphe d'une sorte de communautarisme.

Le tribalisme au Cameroun reste une réalité entretenue aussi bien par l'État-lui-même que les populations. En son temps, le Collectif Changer le Cameroun dénonçait déjà les dérives tribalistes sous le règne d'Ahmadou Ahidjo : « Ahmadou Ahidjo faisait illusion : derrière le discours d'unité nationale, il a d'une part entretenu le clivage Nord-Sud au Cameroun, en limitant au strict nécessaire les contacts entre le Nord islamisé sous l'hégémonie peul et le Sud christianisé tenté par l'occidentalisme ; (...) d'autre part, il a cherché une assimilation par soumission des populations non-peul et non islamisées du Nord à l'hégémonie foubé afin de présenter le Nord d'apparence homogène face à un Sud dont il reconnaissait fort bien les divisions. En fait, il a davantage manœuvré entre les ethnies qu'il exaltait dans ses discours. Et le parti unique n'a nullement servi de creuset à l'unité nationale comme il le pensait, sauf en apparence. Il était en définitive le « père » d'une nation introuvable » (Kamto, 1994 :226-22). Le Collectif Changer le Cameroun rajoute : « le tribalisme n'a jamais été aussi vivace au Cameroun qu'aujourd'hui, théorisé puis érigé en doctrine de gouvernement, il a révélé la fragilité sociologique de l'État camerounais ainsi que l'éloignement de l'horizon de la nation chez nous » (Collectif Changer le Cameroun, 1992).

Dans la tentative de faire surgir, de toutes pièces une « bourgeoisie » beti capable de servir de socle à son régime et de faire contrepoids à l'emprise des Bamiléké sur d'importants secteurs de l'économie, le président Biya s'était lancé entre 1982-1987 dans une entreprise d'octroi des crédits massifs à ses « frères » (Mouiche, 1996 :190). Au même moment, il dépouillait les Bamiléké et les Peul de la part des rentes qu'ils contrôlaient sous Ahidjo (Mouiche, 1996 :190).

Entre 1991 et 1994, l'on a assisté à une véritable explosion interethnique qui s'est manifesté de plusieurs façons (Mouiche 2000 : 227). Des réactions spontanées et instinctives, on est passé à des

formes plus élaborées et plus motivées des revendications ethnocentristes. Des mémorandums, des essais politiques et philosophiques, des articles des journaux avaient circulé pour dénoncer ou redouter toute forme d'hégémonie (politique, économique, religieuse) de l'un ou l'autre groupe ethnique. Des chefs traditionnels s'étaient élevés pour clamer des revendications éminemment ethniques et récuser la portion congrue du gâteau national (Collectif Changer le Cameroun, 1992). C'est dans cette perspective que Luc Sindjoun identifiait la mobilisation ethno-régionale sous fond de revendication à « des rentes » au « même titre que le café, le cacao, le coton, le pétrole...qui procure des gains à ses usagers » (Sindjoun, cité par Mouiche, 2000 :189)

Peu avant même l'autorisation des partis politiques par les lois de décembre 1990, les rivalités ethniques s'étaient même accentuées avec des accusations par certains journaux privés d'obédience bamiléké, notamment Le Messenger, La Nouvelle Expression, Challenge Hebdo, sur les détournements des fonds publics et les nominations des hauts responsables de l'État, accusation visant surtout les Bétis, l'ethnie apparenté à celle du président Paul Biya (Mouiche, 2000 :228)

Outre cela, sur le plan électoral, le tribalisme au Cameroun reste une réalité prégnante. C'est le cas de la révolte des Sawa à Douala à l'issue des municipales de 1996 dont les résultats affichaient de façon notable, l'hégémonie bamiléké sous la bannière du parti S.D.F. Ce fut à travers une marche baptisée marche de l'espoir qui avait pour but de dénoncer la confiscation des quatre mairies de Douala par les originaires de l'Ouest (Mouiche, 2000 :191).

Au sein de la communauté anglophone les conflits sont nombreux : par exemple les différentes formes de violences suscitées par les litiges fonciers entre plusieurs chefferies notamment Bafanji contre Bamumkumbit contre Bali-Gashu, Bamunka contre ses voisins et Bali-Kumbat contre Bafanji. Les antagonismes entre les provinces anglophones du fait de la peur qu'éprouve la minorité du Sud-Ouest de subir la domination du Nord-Ouest, du renforcement de la distinction du Sud-Ouest en raison de la richesse énergétique de son

sous-sol et de la concurrence à laquelle se livrent les élites des deux régions pour la représentation légitime des Anglophones.

C'est dans ce sens que Luc Sindjoun écrit : « La libéralisation politique est un moment de construction de la communauté anglophone en groupe ethnique dont l'ancêtre fondateur est l'administration britannique, le territoire identitaire, l'ex-Southern Camerouns, et la langue de référence l'anglais » (Menthong, 1996 :152). Ainsi, malgré le fait que les anglophones en général renvoient à un peuple ayant subi une même expérience coloniale, force est de constater que ces peuples sont loin de faire une sorte d'homogénéité. Cette identité symbolico-politique dénommée anglophone est pluriethnique, soixante-cinq groupes selon les estimations de Victor T. Le Vine est traversé par des antagonismes entre régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de la peur avons-nous indiqué précédemment, de la minorité du Sud-Ouest d'être sous le joug de la majorité du Nord-Ouest (Mouiche, 1996 : 193). Avec la libéralisation politique, le bloc musulman au Nord-Cameroun s'est également fissuré en raison de la dissociation de plus en plus faite entre ethnie peul et islam par des groupes ethniques musulmans naguère soumis à l'instar des Mandara, des Kanouri, des Haoussa, etc ( Mouiche, 1996 : 193).

Ces précédentes rivalités ethniques qui dénotent de la réalité du tribalisme au Cameroun sont également consacrées par les comportements électoraux sur le champ politique ; l'adhésion aux partis politiques ; l'adhésion aux associations culturelles ou professionnelles, les mariages endogamiques etc.

Du point de vue de l'expression du suffrage universel, les Bétis et assimilés votent en majorité pour le R.D.P.C, les Bamiléké et les Anglophone pour le S.D.F, les Bamoun, pour l'U.D.C, les Bassa pour l'U.P.C, les Peuls et Kotoko pour l'U.N.D.P, les Kirdi (excepté les Toupouri qui votent pour le M.D.R) et les Arabes votent pour le R.D.P.C ( Mouiche, 1996 : 193). Le constat qui se dégage est celui du vote par les Camerounais du « frère » de la même tribu. D'autant plus que la population n'a pas encore été totalement intégrée dans le modèle de l'État importé. Ce qui les amène à s'identifier uniquement à leurs groupes d'appartenance (Sindjoun, 1998 :30). Cela est la conséquence du fait que le pays s'est divisé en cinq partis politiques à



partir de 1990, chacun avec sa localité ethnique correspondante (Abouna Paul, 2011 : 57). On parle alors de fief ou « village électoral » sous fond tribal. Tous les partis politiques au Cameroun obéissent à cette logique. On adhère à un parti à cause des liens ethniques ou de parentés.

Sur le plan de l'adhésion aux associations, le tribalisme reste perceptible. Des associations culturelles telles que le Laakam bamiléké, l'Essigan béti, la dynamique culturelle Kirdi, l'association culturelle Guiziga, l'association des kanouri du Cameroun, le Mouvement d'investissement et d'assistance mutuelle des Gbaya (Mouiche, 1996 : 230). De même, on peut observer la prolifération des associations estudiantines à base ethnique qui se comptent par plusieurs milliers dans les campus universitaires ou instituts privés de l'enseignement supérieur. Une étude menée sur le tribalisme chez les élèves de l'enseignement secondaire montre que les élèves de l'enseignement secondaire sont tribalistes ; ce tribalisme qui est le fait d'une forte minorité varie selon les indicateurs utilisés. Il est plus marqué quand il s'agit de se marier avec un camarade d'une ethnie différente que lorsqu'il s'agit de partager le groupe d'étude. Le tribalisme est moins accentué, particulièrement chez les garçons dans les grandes villes multi-ethniques que le reste du pays. Les filles semblent plus tribalistes que les garçons (Tsafak, 2002 :215).

À cela s'est ajouté la littérature ethnique, et l'exacerbation du conflit a atteint un point culminant avec la publication de deux textes en 1987 : le premier stigmatisant l'ethnofascisme des ressortissants de l'Ouest pour leurs ambitions hégémoniques, et le second, écrit par des prêtres, dénonçant un plan de "bamilékisation" de la hiérarchie catholique (Ndajana M.H., 1987).

Que faire face au tribalisme dans le processus de construction de l'État-nation au Cameroun bien que perçu comme « une construction sociale historique problématique » selon Schudson ?

### III- Perspectives

L'espace consacré aux perspectives permet de proposer des actions politiques (Canivez, 2013) permettant de juguler le tribalisme

rampant au Cameroun. À l'effet de le réduire à sa plus simple expression à défaut de l'éradiquer complètement.

### *1.1. De la nécessité d'acter une décentralisation effective*

Il serait risqué de vouloir bâtir l'État-nation au Cameroun, en n'intégrant pas le fait ethnique qui constitue le socle de la société Camerounaise. C'est une lapalissade d'autant plus que le Cameroun est une « Afrique en miniature » avec une pluralité d'ethnies estimées à plus de deux cent (Eko'o Akouafane 2011 : 55 ; Mouiche, 1996:188). Le Cameroun s'est retrouvé à la croisée des chemins du fait des effets du « vent de l'est » qui appelait à l'ouverture démocratique des États après le discours de la Baule en France. À cela s'ajoute des revendications sociopolitiques des années 1990 sous le couvert des « villes mortes » ayant contraint l'État à lâcher du lest, en céder à une forme d'organisation politique qui permettrait une participation massive des populations dans la gestion des affaires locales ; une implication plus grande des populations dans les décisions qui concernent leur vie quotidienne (Marie-Jo Demante, Isabelle Tyminsky, 2008 :10) comme voie de sortie de crise.

C'est dans cette perspective que la conférence tripartite de 1991 au Cameroun fut tenue donnant lieu à des retombées telles que la décentralisation adoptée et consacrée par la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996. La charte de l'Union Africaine à laquelle le Cameroun est signataire, considère la décentralisation comme « le transfert des pouvoirs, des responsabilités, des capacités et des ressources du niveau national à tous les niveaux sous-nationaux de gouvernements à promouvoir la participation des populations et la fourniture de services de qualité » (Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local : 2).

Pour le Cameroun, la décentralisation consiste effectivement en un transfert par l'État, aux collectivités territoriales de compétences particulières et de moyens appropriés » (Article 2 de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ; Loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Clairement, elle consiste en un transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées-régions

et communes des compétences particulières et des moyens appropriés (Loi n° 4 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions)

Dans un contexte de plus en plus marqué par une montée en puissance des revendications ethniques au Cameroun, la décentralisation effective est une opportunité de répondre localement aux énormes besoins des Camerounais dont le volume croît exponentiellement. On aura plus nécessairement à attendre des réponses du gouvernement central qui n'arrive pas toujours à répondre efficacement aux multiples sollicitations de la périphérie. Une décentralisation véritable soulagerait l'État central dans sa résolution des doléances venant des populations issues des différentes régions. En ce qui concerne le secteur de l'emploi par exemple, la décentralisation permet aux collectivités territoriales décentralisées d'avoir une fonction publique locale qui résorberait à coup sûr les problèmes d'emplois ou sous-emplois de plus en plus pressants.

Les revendications ethniques diverses trouveront localement des solutions et connaîtront une baisse drastique vu que les collectivités territoriales décentralisées sont constituées par les différents segments sociologiques. Si ces revendications persistent et inquiètent jusque-là, c'est en raison du centralisme jacobin ayant cours. Cela entraîne inexorablement des dénonciations ethniques diverses. C'est par exemple le cas des dénonciations liées aux exclusions des uns et des autres dans la redistribution du « gâteau national ». Notamment à l'issue des concours ou recrutements administratifs, des nominations aux fonctions civiles et militaires etc. La décentralisation réelle permettra de réduire efficacement l'exode rural qui suscite des rivalités inter ethniques ou communautaires dans les villes plus tard. À travers les mobilisations ou appropriations des concepts tels que ceux d'autochtone, d'allogène ou « d'envahisseurs ».

En entretenant le centralisme comme c'est le cas, l'État accentue davantage le tribalisme à travers les compétitions d'accès aux fonctions ou postes étatiques entre les différentes composantes sociologiques ou ethniques dont il en est l'initiateur. Dans un environnement de rareté d'emplois, l'État se présente comme un organisateur des luttes intercommunautaires qui ne peuvent exacerber

que du tribalisme *in fine*. Plutôt que le metteur en scène d'une atmosphère du vivre ensemble harmonieux entre les différents segments sociologiques. Or, une décentralisation effective permet de responsabiliser les collectivités territoriales à travers le transfert des ressources et des compétences par l'État central dont le rôle se limite uniquement au tutorat. De ce point de vue, chaque collectivité territoriale décentralisée sera désormais appelée à user de ses stratégies propres dans le but de trouver ses solutions aux problèmes endogènes ou locaux auxquels font face les différentes ethnies dont-elles ont la charge.

Malheureusement, rendu en 2023, c'est-à-dire vingt sept années après sa consécration constitutionnelle le 18 Janvier 1996, la mise en œuvre effective de la décentralisation se fait à dose homéopathique, à un rythme désaccélééré trahissant son retard dans le transfert des ressources ou compétences techniques aux collectivités territoriales décentralisées représentant les communes et régions (lois de 2004 sur la décentralisation et la constitution du 18 janvier 1996). Dans ce sillage, on constate que la fraction mentionnée par la dotation générale de la décentralisation instituée par la loi (article 25 alinéa (1, 2, 3) de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées) qui ne devrait pas être inférieure à 15% n'est pas encore transférée aux collectivités territoriales décentralisées.

C'est ce qui explique le renouvellement des plaidoiries pour leur transfert effectif (Cameroon tribune, du 23 mars 2022). Cette lente décentralisation dans le transfert des compétences et ressources est reconnue aussi bien par l'État que les acteurs locaux en charge desdites collectivités. C'est dans cette perspective qu'à l'issue de la session ordinaire du Comité interministériel des services locaux, au titre de l'exercice 2023, tenue le 20 avril à Yaoundé sur le sens de l'évaluation, la manière dont les régions gèrent les compétences et les moyens qui leur sont transférées par certains départements ministériel, il en ressort que seulement cinq départements ministériels sur les 19 attendus ont pu le faire (Quotidien Cameroon Tribune du 24 avril 2023).

La réalité camerounaise est que, malgré la visibilité des textes, l'application de ceux-ci reste problématique. Elle ne peut être objective que si elle ne veut pas être un slogan creux. Elle s'apparente

à ‘une chèvre qu’on vend en restant avec la corde’, étant sûr qu’elle ne doit pas partir. Puisque le transfert des moyens (humains, financiers et matériels) ne suivent pas, ou sont en quantité insuffisante. Ce sont ces moyens par leur qualité et leurs quantités qui rendent possible l’appropriation de la décentralisation. Il ne suffit donc pas seulement ici de vouloir, mais de donner le pouvoir et laisser les populations agir. En effet, la formation permettra de repérer les pratiques, ainsi que les compétences y relatives, d’explicitier le repérage de ces pratiques en vue d’envisager leur mémorisation (Fozing Innocent, Fonkeng Georges Epah, Mgbwa Vandelin, Mbia Annie, 2012 :55)

La décentralisation absolue reste jusque-là remise en cause en raison de plusieurs pesanteurs. Notamment la gouvernance de l’action publique en relation avec la répartition et l’assimilation des différents rôles et responsabilités entre les acteurs déconcentrés et décentralisés ; la non-accélération du transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées. En effet, pour ce qui est des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées en l’occurrence les régions, sur les vingt projets de texte y relatifs attendus, seulement quatre font déjà l’objet d’un décret présidentiel tous signés le 28 décembre 2021. Plusieurs autres textes bien qu’ayant été validés par le Conseil Interministériel des Services Locaux et le secrétariat permanent du conseil national de la décentralisation sont toujours en attente de promulgation par décret présidentiel. Certains textes validés par le Conseil Interministériel des Services Locaux sont eux aussi en attente de validation du secrétariat permanent du conseil national de la décentralisation.

Pour ce qui est des ressources du transfert des ressources, bien qu’on observe une augmentation des ressources du budget d’investissement public allouées aux communes passant de 3% en 2016 à 7% en 2019 (selon le ministère de l’économie de la planification et de l’aménagement du territoire, données de 2019), elles demeurent faibles et centralisées concernant leur conservation et leur mobilisation effectives. Certes, le code général des collectivités territoriales décentralisées promulgué en décembre 2019 fixe à 15% au moins la proportion des recettes du budget de l’État à transférer aux Collectivités territoriales décentralisées, mais la situation en 2023 est loin de cet objectif. Cela se comprend dans la mesure où les

dispositions diverses et finales décret n°2023/223 du 27 avril 2023 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux régions en matière d'enseignement secondaire, inscrivent la décentralisation au Cameroun dans la durée indéterminée (l'article 19 alinéa (2) que les compétences prévues par la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019).

En revanche, il faut procéder dans l'urgence au transfert effectif des ressources et des compétences nécessaires conformément à la loi, à la formation de la ressource humaine locale pour une véritable appropriation et implémentation de la décentralisation.

### ***1.1.1. L'urgence de promouvoir la socialisation***

La socialisation désigne l'ensemble des processus par lesquels la société les individus et l'ensemble des apprentissages qui les font devenir ce qui ils sont (Darmon M., A. Colin, 2006 ; Bargel, 2020 : 510-517). En d'autres termes, elle est la façon dont la société forme et transforme les individus (Bargel, 2020 : 510-517). Elle met au cœur l'éducation de l'individu dans la société. Soulignant le rôle fondamental que représente l'éducation, Emmanuel Kant déclare : « l'homme ne peut devenir homme que par éducation. Il n'est que ce que l'éducation fait de lui. Il faut bien remarquer que l'homme n'est éduqué que par des hommes et par des hommes qui ont également été éduqués » (Kant, 1976 : 6).

Par ces propos, Kant met l'accent sur la socialisation de l'homme pour construire l'humanité par l'éducation. Au regard de la menace du tribalisme qui pèse sur la construction de l'État-nation au Cameroun, il est indispensable que les pouvoirs publics prennent conscience en mobilisant toutes les formes de socialisation adossées sur les valeurs du vivre ensemble qui impliquent la tolérance des différences, l'acceptation des autres, etc à l'effet de réduire à sa plus simple expression ce fléau qu'est le tribalisme. Il s'agit pour l'État principal régulateur par excellence, à travers la socialisation d'amener les uns et les autres à intégrer que les différences ethniques présentes au Cameroun, loin d'être des obstacles à l'épanouissement constituent plutôt une richesse à s'approprier impérativement. Dans un élan d'amour ou de solidarité : « je te recevrai donc par amour pour toi, tel que tu es » (Saint Exupéry, 1948 : CCX, 971).

Certes, l'État du Cameroun déploie beaucoup d'efforts dans ce sens en mettant sur pied depuis 2017 une commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (selon le décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017). Mais, sur le terrain politique, force est de constater que les résultats escomptés de cette commission ne sont pas suffisamment perceptibles. Le tribalisme, en véritable pieuvre continue à se manifester sur la scène publique. D'où l'urgence pour l'État, de mettre davantage l'accent sur toutes les formes de socialisation possible, mobiliser tous les nouveaux outils de communication ou d'information dans la perspective d'endiguer au maximum le tribalisme régnant au Cameroun. À l'effet d'éviter des éventuelles rivalités ethniques de nature à remettre en cause le vivre ensemble pourtant prôné par les pouvoirs publics.

## Conclusion

Au demeurant, il s'agissait d'examiner la construction de l'État-nation au Cameroun à l'épreuve du tribalisme. Il en ressort que sa réalisation s'inscrit dans un horizon politique longtemps projeté depuis son accession à la souveraineté internationale. Elle s'appuie sur les déterminants comme la consolidation de l'unité nationale par la pratique de l'équilibre régional. Toutefois, dans les faits, sa matérialisation est remise en cause par des pesanteurs à l'instar du tribalisme qui se manifeste par le repli identitaire, la discrimination ethnique, etc.

Pour réussir à le réaliser, il y a urgence de manifester une volonté politique qui doit se traduire par une décentralisation effective qui suppose un transfert réel des ressources et compétences aux collectivités territoriales décentralisées ; procéder urgemment à la mobilisation de toutes les formes de socialisation primaire et secondaire en mettant à contribution les nouveaux outils de l'information et de la communication en vue d'éduquer la population aux valeurs d'intégration nationale, d'acceptation de l'autre, de tolérance des différences, de dépassement du soi ethnique, linguistique, culturel, de promotion de l'intérêt général, ou transethnique dans un contexte marqué par une mosaïque culturelle. Cela à coup sûr entraînerait un vivre ensemble harmonieux, indépendamment des

disparités qui deviendraient de facto, une source d'enrichissement réciproque.

## Références bibliographiques

ABOUNA Paul (2011), *Le Pouvoir de l'Ethnie : Introduction à l'ethnocratie*, Paris, 134p.

AKE Claude (1967), *A Theory of political integration*, Dorsey, England, 164 p...

BADIE Bertrand (1992), *L'État importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 334p.

BONAMBELA Prince Dika Akwa (1996), *Les problèmes de l'Anthropologie et l'Histoire africaine*, Yaoundé, éditions Clé, 372p.

COLLECTIF CHANGER LE CAMEROUN (1992), *Le Cameroun éclaté ? Anthologie commentée des revendications ethniques*, Yaoundé-Cameroun, éditions C3, 595p.

DARMON Murie l(2016), *La socialisation*, 3<sup>e</sup> édition, Armand Colin, 2016, 128p.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich (1965), *La raison dans l'histoire : introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Plon, 312 p.

FOZING Innocent, FONKENG Georges EPAH, MGBWA Vandelin, MBIA ANNIE, (2012), « Niveau d'appropriation et effectivité de la décentralisation par les acteurs locaux au Cameroun », *Journal of Educational Research in Africa/ Revue Africaine de Recherche en Education*, éditions universitaires de Côte d'Ivoire 4, pp.31-55.

GUIMDO Bernard Raymond (1996), « La constitutionnalisation de la décentralisation au Cameroun : L'apport du constituant du 18 janvier 1996 dans la construction d'un droit constitutionnel des collectivités territoriales décentralisées », in *la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun : Aspects juridiques et politiques*, GRAP, fondation Friedrich-Ebert.

KANT Emmanuel (1976), *Réflexions sur l'éducation*, traduit par Alexis Philonenko, Paris, Vrin, 210 p.

LAMBERTON Jean-Marie (1960), « Les Bamilékéés dans le Cameroun d'aujourd'hui », *Revue nationale*, mars 1960.



LOPES Carlos (1996), "The Africanisation of Democracy, in African Journal of Political Science". *Revue africaine de science politique*, vol. 1, n° 2, 1996, pp.139-153.

MANE (dir.)(1996), *État, Démocratie et culture en Afrique*, Dakar, éditions Démocraties africaines.

MBUYINGA ELENGA (1989), *Tribalisme et Problème National en Afrique Noire. Le cas du Kamerun*, Paris, L'Harmattan, 350 p.

MOUICHE Ibrahim (1996), « Mutations socio-Politiques et replis identitaires en Afrique : Le Cas du Cameroun », *African association of political science*, Vol.1, n° 2, pp.176-201

NACH MBACK Charles (2003), *Démocratisation et décentralisation (genèse et dynamique comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne)*, Paris, Karthala, 528p.

OMOTUNDE Jean-Philippe (2000), *L'origine Négro-Africaine du savoir grec*, Yaoundé, Editions MENAIBUC, 126 p.

PAPA OGO SECK (2019), *La construction de la nation en Afrique, l'État à la croisée des chemins : cas des pays riverains du Fleuve Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 336p.

SOCPA Antoine (2003), *Démocratisation et autochtonie au Cameroun : trajectoire régionale différentes*, Verlag Munster, 334 p.

TCHAGNENO Charles (2004), *L'idéologie du tribalisme au Cameroun : une menace pour la paix sociale*, Paris, L'Harmattan,.

TSAFACK Gilbert (2002), « Le tribalisme chez les élèves de l'enseignement secondaire au Cameroun », *Mcgill Journal of Education*, Vol 37, n°, 2 Sprinc, pp.193-222.